

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/08/2026 - 25102 - 2022 B 05941 - 918 173 261 - 235 COIFFURE

04 AOUT 2026

cerfa

N° 15948 * 07

SOUS LE N°

25 102

Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)

Certifiée conforme par le Président le 03/08/2026

Désignation de l'entreprise		235 COIFFURE		Néant ☐ *				
Adresse de l'entreprise		None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE						
SIRET		9 1 8 1 7 3 2 6 1 0 0 0 1 0						
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent *				
				Exercice N clos le 31 12 2025				
		Brut		Amortissements – Provisions				
		1		2				
		3						
ACTIF								
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial *		010		012		
		{ Autres *		014		016		
	Immobilisations corporelles *			028	21 542	030	2 154	19 388
	Immobilisations financières * (1)			040		042		
	Total I (5)			044	21 542	048	2 154	19 388
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052		
		Marchandises *		060	10 500	062		10 500
		Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *		068		070		
		{ Autres * (3)		072	3 282	074		3 282
		Valeurs mobilières de placement		080		082		
		Disponibilités		084	36 687	086		36 687
		Charges constatées d'avance *		092		094		
Total II			096	50 470	098		50 470	
Total général (I + II)				110	72 011	112	2 154	69 857
PASSIF						Exercice N NET		
						1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120				1 000
	Écarts de réévaluation			124				
	Réserve légale			126				100
	Réserves réglementées *			130				
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *	131		)	132	
	Report à nouveau			134				118
	Résultat de l'exercice			136				(10 742)
	Subventions d'investissement			137				
	Provisions réglementées			140				
	Total I			142				(9 524)
Provisions pour risques et charges				Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166				38 350
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169		499	172		4 181
	Comptes courants d'associés			173				
	Autres dettes			175				36 850
REVENUS	Produits constatés d'avance			174				
	Total III			176				79 381
Total général (I + II + III)				180				69 857
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	3 200	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMpte DE Résultat Simplifié DE L'exercice (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 235 COIFFURE		Néant ☐ *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31 12 2025		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			217		218	
					113 306	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	113 306	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243			244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al. 3 du CGI)	255			254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259			262	
		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	134 830	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(21 524)	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		
Produits exceptionnels (IV)				290		
Charges exceptionnelles (VI) {		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)				306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(10 742)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles *		322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)		324			
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU - TE (44 octies A)	987	342
			JEI (44 sexies A)	989		
ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		France Ruralités Revitalisation (FRR) - art 44 quindécies A	181		
ZFANG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		
BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
DÉDUCTIONS	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit	346		350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	655			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	643			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	645			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	647			
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641			
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	354	10 742	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *		356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :			360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	372	10 742	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Certifiée conforme par le Président le 03/08/2026

235 COIFFURE

SASU au capital de 1 000.00 €

Siège social : None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE

RCS Créteil — SIREN 918173261 — SIRET 91817326100010

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Exercice clos le 31/12/2025

L'an 2026, le 30 juin 2026, au siège social de la société,

L'associé unique de la société **235 COIFFURE** SASU au capital de 1 000.00 € dont le siège social est situé None PLACE DU GENERAL DE GAULLE 94200 IVRY-SUR-SEINE immatriculée au RCS de Créteil sous le numéro 918173261

TIENTCHEU NKONDJITCHIK NGALE Victoire, en sa qualité de Président, a pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

Approbation des comptes annuels

L'associé unique, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

Ces comptes font apparaître un déficit de **10 741.58 €**

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le déficit de l'exercice soit 10 741.58 € en totalité au compte « Report à nouveau ».

En conséquence le report à nouveau s'établit à **10 623.57 € (débiteur)**.

TROISIÈME DÉCISION

Quitus au Président

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve au Président de sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé unique.

Fait à IVRY-SUR-SEINE, le 30 juin 2026

Le Président,



Certifiée conforme par le Président le 03/08/2026

TIENTCHEU NKONDJITCHIK NGALE Victoire